



Introduction - Dossier : La politique, un objet pour la sociologie du travail

Didier Demazière, Patrick Le Lidec

► To cite this version:

Didier Demazière, Patrick Le Lidec. Introduction - Dossier : La politique, un objet pour la sociologie du travail. Sociologie du Travail, 2008, 50 (2), pp.137-146. 10.4000/sdt.18913 . hal-01401385

HAL Id: hal-01401385

<https://sciencespo.hal.science/hal-01401385>

Submitted on 23 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Introduction

Didier Demazière ^{a,*}, Patrick Le Lidec ^b

^a *Laboratoire Printemps, CNRS, université de Versailles–Saint-Quentin-en-Yvelines, 47, boulevard Vauban, 78047 Guyancourt cedex, France*

^b *CERSA, CNRS, université Paris-2, 10, rue Thénard, 75005 Paris, France*

Le travail n'est pas une catégorie d'analyse, ou même de description, souvent utilisée dans les sciences sociales pour appréhender l'activité politique. Celle-ci est, de fait, une réalité assez fuyante, difficile à circonscrire, rétive à la délimitation : elle est exercée par une population hétérogène, elle n'est pas toujours reconnue comme une activité professionnelle, elle ne peut être aisément référée à un corpus de savoirs ou à des conditions d'apprentissage et de formation, etc. L'activité politique est plus fréquemment saisie à travers le prisme de la professionnalisation. En dépit du patronage de Max Weber (1919), ce terme reste polysémique et fait l'objet d'usages éclatés, ouvrant sur une variété d'éclairages : mouvement historique de codification de l'activité politique (émergence de statuts, règles de rémunération. . .), transformation des standards de la décision politique et du gouvernement (rôle des expertises, poids des savoirs spécialisés. . .), évolution des filtres à l'entrée (recrutements sélectifs, compétition électorale. . .), changements dans la production et la mise en œuvre des politiques publiques (construction d'acteurs en réseau, formes de délégation. . .), reconfiguration des cercles de conseillers (assistants attitrés ou officieux, cellules stratégiques. . .), etc. Jusqu'à présent, les travaux de recherche ont généralement ignoré la notion de travail politique, privilégiant celles de rôle politique (Lagroye, 1994 ; Haegel, 1994 ; Lefebvre, 1997 ; Le Bart, 2003), qui tend à saisir le travail politique sous une forme stabilisée, et de métier politique (Fontaine et Le Bart, 1994 ; Politix, 1994 ; Poirmeur et Mazet, 1999), entendu au sens de faisceau de savoir-faire spécifiques.

Si la catégorie de travail politique a été peu employée, c'est qu'il n'est pas facile d'en inventorier les facettes et d'en décrire les dimensions. Ainsi par exemple, les recherches sociologiques et anthropologiques centrées sur les interactions des élus avec autrui montrent bien que les hommes politiques ont à construire et à entretenir des relations avec une multitude de publics spécifiques, notamment :

* Auteur correspondant.

Adresses e-mail : didier.demaziere@printemps.uvsq.fr (D. Demazière), patrick.le-lidec@cersa.cnrs.fr (P. Le Lidec).

- les militants dont ils attendent une investiture et une implication dans les campagnes électorales ;
- les chefs d'entreprises, les responsables d'associations, les électeurs de leurs circonscriptions avec lesquels ils construisent des relations d'échange ;
- leurs collègues élus, membres d'assemblées, avec lesquels ils délibèrent ;
- les agents administratifs, grands et petits qui les aident à élaborer les options d'action publique et à les mettre en œuvre ;
- des acteurs tiers (publics ou privés) dont ils dépendent, que ce soit pour l'obtention d'autorisations (services extérieurs de l'État, préfets), de financements (banquiers, autres collectivités publiques) ou qui sont censés les contrôler (préfets, Chambres régionales des comptes) ;
- les membres de leurs entourages, auxquels ils délèguent certaines activités et auprès desquels ils prennent conseil (communicants, membres de cabinet), etc.

Multiforme, le travail politique est pourtant loin d'être insaisissable. Quelques dimensions de ce travail ont été particulièrement renseignées par la littérature existante : par exemple, la conquête des suffrages, la mobilisation de ressources et la production de biens, la division du travail et les relations entre élus et agents publics dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique.

Des travaux récents ont mis l'accent sur l'importance du travail relationnel effectué par les élus en direction des électeurs potentiels, marqué par des investissements constants mais d'intensité variable selon la temporalité électorale. Dans cette perspective, les périodes de campagnes électorales, scandées par les réunions électorales, les visites de terrain dans les « quartiers », la distribution de tracts sur les marchés ou le travail de porte-à-porte (Pourcher, 1987, 1991, 2004 ; Sawicki, 1994 ; Lefebvre, 1998 ; Paoletti, 2003 ; Lagroye et al., 2005), apparaissent comme des moments d'activation de liens inscrits dans la durée. La dimension relationnelle et les enjeux électoraux sont des constantes, même si leur intensité varie selon la temporalité, comme en témoignent les travaux sur les phénomènes clientélares (Briquet, 1997 ; Mattina, 2004). Les différents dispositifs participatifs qui se sont développés ces dernières années ont sans doute intensifié cette dimension du travail politique routinier en direction de la population (Ceraps/Curapp, 1999).

La représentation, seconde dimension au cœur du travail politique, est également bien appréhendée. Le travail d'intermédiation, de courtage entre différentes institutions pour la captation de ressources, a fait l'objet de nombreuses publications (Nevers, 1989 ; Nay, 2003 ; Nay et Smith, 2002). Les transformations du système institutionnel local au cours des 25 dernières années, qui ont conduit à un éclatement des lieux de pouvoir entre de multiples niveaux (communes, syndicats, communautés, départements, régions, associations, services de l'État, etc.), ne sont pas pour rien dans l'extension de certaines formes du travail politique : l'intermédiation, la négociation, l'élaboration de compromis y sont plus que jamais centraux (Gaudin, 1999 ; de Maillard, 2004). Ce travail suppose la capacité à sélectionner les acteurs pertinents de l'interaction en fonction des objectifs assignés, la mise en relation des acteurs, la formation de coalitions, mais aussi l'arbitrage entre les prétentions d'acteurs concurrents. Le travail politique s'apparente ici à la gestion de subtils équilibres relationnels et implique l'entretien de systèmes d'interdépendance qui assurent une position centrale à l'homme politique et le maintien de sa domination, ainsi que le suggèrent les travaux portant sur le leadership politique (Montané, 2001 ; Smith et Sorbets, 2003).

La connaissance de la division du travail entre les acteurs au sein des institutions politiques et les relations entre élus et hauts fonctionnaires territoriaux, ont, elles aussi, progressé ces dernières années, en particulier pour le cas des municipalités (Dion, 1986 ; Borraz, 1995, 1998 ; Burlen et Thoenig, 1998) ou des intercommunalités (Le Saout et Madoré, 2004 ; Desage, 2005 ; Le Saout et Olive, 2007). Le travail des élus et leur implication dans la production des politiques publiques,

dont l'importance s'est singulièrement accrue depuis l'adoption des lois de décentralisation (Lorrain, 1993), est également traité en tant que tel (Douillet et Robert, 2007).

Au total, ces travaux permettent de baliser le travail des hommes politiques et de saisir l'articulation entre différentes dimensions : la production de biens matériels ; la construction et l'entretien de soutiens électoraux ; la maîtrise de la concurrence interne, dans le travail partisan ; intermédiation entre différentes institutions destiné à accumuler des ressources. Pour autant, d'autres phénomènes méritent une attention particulière.

Un premier point renvoie à la question de la professionnalisation des détenteurs de mandats électifs locaux. Jusqu'à présent, suivant les perspectives ouvertes par Weber, il est reconnu que la politique peut être une activité professionnelle, certains acteurs envisageant l'exercice de mandats électifs comme une activité à temps plein, assurant leur subsistance et leur procurant des revenus réguliers (Weber, 1919 ; Gaxie, 1973 ; Garraud, 1989 ; Garrigou, 1992). Pour autant, cette professionnalisation — dans ce sens classique ou économique — était jugée relativement négligeable, attendu qu'elle ne pouvait guère concerner qu'un très petit nombre d'acteurs sociaux ou, quelques centaines de parlementaires. On peut d'ailleurs voir dans le caractère quantitativement marginal de ce phénomène une source, parmi d'autres, du faible intérêt des sociologues du travail et des professions pour les activités politiques.

Or de profondes transformations ont affecté cet univers, à la suite de l'amélioration très importante des conditions matérielles d'exercice des mandats électifs consécutive à l'adoption des lois de décentralisation. Un véritable statut de l' élu local a été édifié par les lois successives de 1992, 1995, 2000 et 2002¹. La revalorisation des indemnités perçues par les élus est ainsi à l'origine d'« un abaissement sensible du seuil démographique de professionnalisation des élus ». De ce point de vue, il n'est pas facile de déterminer avec précision les contours de la population des élus professionnalisés². Sans prendre en considération la population des parlementaires et des anciens parlementaires, on peut estimer que, par le simple jeu du cumul des fonctions et mandats locaux, la population des élus locaux concernés est aujourd'hui forte de plusieurs milliers d'individus. Dans ces conditions, il est intéressant d'interroger les conséquences de ces évolutions sur les carrières et

¹ Depuis la III^e République, l'exercice des mandats électifs locaux était envisagé comme une activité exercée à titre bénévole. Il ne pouvait donner lieu qu'à une indemnisation, sous forme de vacations, des pertes de revenus occasionnées par la présence à des sessions. La loi du 3 février 1992 rompt avec cette conception traditionnelle du mandat. Elle introduit une « indemnisation » forfaitaire, indépendante du nombre de jours effectivement consacrés à l'exercice du mandat, qui peut de facto s'assimiler à un salaire. En cohérence avec cette perspective, elle introduit une fiscalisation des « indemnités », opérant une reconnaissance pratique de leur caractère de traitements. Cette loi prévoit également l'affiliation des élus qui « cessent leur activité professionnelle pour remplir leur mandat » au régime général de la sécurité sociale et au régime général de retraite. Participant d'un processus d'alignement de la situation de certains élus locaux sur celle des parlementaires, professionnalisés depuis plus longtemps, ce texte a été notamment complété par la loi du 27 février 2002 qui tend à assimiler l'exercice de mandats électifs à un véritable contrat de travail : celle-ci institue une allocation différentielle de fin de mandat, sorte de système d'assurance-chômage, d'une durée de six mois, destiné à permettre à des élus privés de mandats de se réinsérer professionnellement. Ces textes, de même que la loi du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats, ont également fortement revalorisé les mandats : par exemple, le simple fait d'être adjoint au maire d'une commune de plus de 200 000 habitants et en même temps vice-président de la communauté d'agglomération dont cette commune est membre — fonctions qui ne renvoient pas à une position particulièrement élevée dans la hiérarchie politique — suffisent à assurer une rémunération de 5345 euros brut mensuels.

² Elle s'étend à une fraction importante des 4037 conseillers généraux, des 1880 conseillers régionaux, des 874 maires des communes de plus de 10 000 habitants, des 2588 présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (Le Saout, 2000) et leurs dizaines de milliers de vice-présidents (potentiellement 30 % de l'effectif des assemblées intercommunales), des 12 114 présidents de syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU), des 1501 présidents de syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), des 2747 présidents de syndicats mixtes, mais aussi des présidents et membres des conseils d'administration des 1117 sociétés d'économie mixte (SEM), etc.

les rémunérations, sur les rapports des élus à leur activité, sur les systèmes d'emploi, sur les stratégies de circulation dans un espace certes politique, mais aussi social, économique et professionnel.

Une seconde évolution, dépendante de la précédente, concerne la dimension de plus en plus collective du travail politique. Généralement centrées autour du métier d'élus, les recherches ne permettent de saisir qu'imparfaitement les différentes dimensions du travail politique. Celui-ci est en effet de plus en plus spécialisé. Les hommes politiques tendent ainsi à se concentrer sur des activités de représentation et de coordination et à déléguer une part croissante de leurs tâches à des tiers, à différentes catégories de collaborateurs, généralement salariés, dont le recrutement et la carrière dépendent directement d'eux.

Les frontières de cette population restent incertaines et difficiles à circonscrire. Apprécier où s'arrête le travail administratif et où commence le travail politique demeure une opération délicate, pour ne pas dire impossible à entreprendre a priori. Une des solutions généralement retenue consiste, en première approximation, à s'intéresser aux modes de recrutement et aux statuts différenciés des acteurs. Sont ainsi considérés comme politiques, les catégories de personnels dont le recrutement procède soit directement de l'élection, soit indirectement d'une nomination par une autorité investie d'un pouvoir politique. Ces entourages politiques étaient traditionnellement analysés à travers la population des cabinets ministériels et concernaient une population majoritairement constituée de fonctionnaires de carrière (Boussard et al., 1982 ; Birnbaum, 1985 ; Rouban, 1997, 2004 ; Mathiot et Sawicki, 1999). Mais ces entourages se sont beaucoup développés ces 25 dernières années et concernent désormais les parlementaires nationaux et européens mais aussi, voire surtout, les élus aux échelons territoriaux.

Dans les collectivités, ces salariés recrutés par les élus, rémunérés sur fonds publics et plus ou moins directement intéressés au succès électoral de leurs employeurs, occupent des positions statutaires variées : titulaires de la fonction publique, détenteurs d'emplois fonctionnels, contractuels de droit public ou de droit privé, détenteurs d'un contrat de collaborateur de cabinet ou d'assistant de groupes d'élus. Jusqu'à la fin des années 1970, les collaborateurs directs des élus, effectuant un travail politique, étaient relativement rares à l'échelon local : des emplois de cabinet avaient certes été créés dans la plupart des grandes villes (Blot, 1982), mais la surveillance exercée par les autorités préfectorales en matière de création d'emplois qualifiés limitait les possibilités directes et contraignait à négocier des arrangements discrets. Au-delà des postes de secrétaires généraux des assemblées départementales (Germain, 1982), les possibilités de création d'emplois qualifiés demeuraient très limitées à l'échelon municipal avant 1978. Certains travaux ont montré que le développement du secteur paramunicipal (associations, sociétés d'économie mixte (SEM), agences d'urbanismes, Offices publics HLM, etc.) a constitué une des voies, discrètes, de la création de l'entourage des élus (Jobert et Sellier, 1977 ; Nevers, 1983 ; Sadran, 1987), à côté des associations d'élus locaux et des rares permanents directement pris en charge par les partis politiques.

Avec l'adoption des premières lois de décentralisation, un basculement quantitatif s'est produit avec une multiplication des collaborateurs directement recrutés par les élus et occupant des emplois pouvant être qualifiés de politiques, en particulier dans les grandes collectivités (conseils généraux, conseils régionaux, grandes villes, intercommunalités), notamment à la suite de textes adoptés en 1984, 1987 et 1995. Alors que les personnels recrutés et directement révocables par les élus ne se comptaient que par centaines à la fin des années 1970, on recense aujourd'hui 7500 collaborateurs de cabinet et de groupes politiques rétribués sur les fonds des collectivités territoriales. Mais les recherches permettant d'appréhender leur travail restent peu nombreuses (Savary, 1995 ; Anquetin, 2005 ; Cadiou, 2005). Un des aspects les moins renseignés concerne les associations professionnelles, dont le développement a accompagné cette croissance. Leur rôle est multiple et elles peuvent être envisagées à la fois comme des lieux d'échange d'expériences et de savoir-faire, des

instances de défense des intérêts professionnels et des réseaux de placement permettant d'amortir les risques professionnels auxquels ces agents sont particulièrement exposés. Leur développement est observé aussi bien chez les travailleurs qui revendiquent explicitement le statut de collaborateurs politiques qu'au sein du personnel d'encadrement de la fonction publique territoriale.

Celle-ci, naguère très étudiée (Dupuy et Thoenig, 1980 ; Lorrain, 1989) s'est profondément transformée, avec le statut de 1984, remanié par la loi du 13 juillet 1987 et les lois ultérieures, et l'on n'a sans doute pas mesuré tous les effets de ces changements statutaires sur le travail des agents : création de la nouvelle catégorie des emplois fonctionnels, abaissements successifs du seuil de création de ces emplois aux communes de 2000 habitants, élargissement de leurs recours dans les EPCI ou, élargissement des possibilités d'emplois de contractuels. De fait, ces agents intègrent peu ou prou dans leur activité les exigences politiques de leurs employeurs. Les recherches permettant de mesurer l'ampleur du mouvement de politisation fonctionnelle qui en a résulté restent, en partie, à réaliser, même si des éclairages existent sur les emplois de direction (Bachelet, 2006), dans les grandes villes (Fontaine, 1986 ; Roubieu, 1994, 1999), les villes moyennes (Hoffman-Martinot, 1989 ; Soldano, 2000) et les communes rurales (Vignon, 2005). On peut faire l'hypothèse que les frontières entre positions politiques et administratives de direction sont de plus en plus poreuses, favorisant la constitution d'un monde commun caractérisé notamment par le partage des responsabilités dans la décision et son corollaire, le risque électoral.

Le changement des mécanismes de recrutement de ces agents a élargi les gisements dans lesquels se constituent les entourages politiques des élus. La multiplication des emplois de collaborateurs parlementaires auprès des députés, des sénateurs comme des parlementaires européens, a bien donné lieu à quelques recherches récentes (Courty, 2005). De nouvelles fonctions et activités professionnelles sont apparues et ont été analysées : c'est le cas, par exemple, des communicants politiques (Legavre, 1994) ou des spécialistes de la concertation et de la participation employés pour organiser le débat public et produire des ajustements entre différentes catégories d'agents aux visions et aux intérêts contradictoires (habitants, techniciens, élus) (Nonjon, 2005). D'autres, comme les innombrables chargés de missions, demeurent mal connues et restent des « métiers flous » (Jeannot, 2004). Mais on peut pointer une transformation majeure affectant les entourages, de plus en plus composites, des élus, qui est liée aux pratiques de recrutement : celles-ci mêlent de plus en plus des critères de compétence, souvent attestés par des formations spécifiques³ et des critères d'engagement (loyauté personnelle, connaissance du territoire électoral, ascendance, etc.).

Les transformations contemporaines du travail politique, et des populations qui l'exercent sont nombreuses et il est impossible d'en dresser un inventaire exhaustif. Mais il est frappant de constater que la sociologie du travail est globalement restée à l'écart de ces terrains, alors même qu'ils font écho à des interrogations classiques : l'analyse des carrières, de la formation, des régulations des marchés du travail, des engagements professionnels, ou encore l'étude de l'action collective organisée, des instruments de coordination, des définitions de fonctions, ne font-elles pas partie de son patrimoine ? Aussi le travail politique reste-t-il un objet à construire et à délimiter, dans un espace borné par l'enquête descriptive produisant un tableau détaillé d'activités et de conduites (le travail comme tâches quotidiennes et situations concrètes) et par des catégories analytiques au pouvoir évocateur puissant mais mal contrôlé (le travail comme profession politique ou métier d'élu). Dans ce contexte, ce dossier n'a pas pour ambition de dresser un état complet de la question, dans le but de tracer les grandes lignes d'un programme

³ Les universités et les instituts d'études politiques revendiquent de manière croissante une capacité de préparer à l'exercice de métiers du politique, à travers des formations sanctionnées par l'acquisition de diplômes de masters spécialisés.

de recherches sur le travail politique. Si la rédaction de la revue a réuni des articles qui lui sont parvenus de manière séparée et autonome en un dossier, c'est avec l'objectif plus modeste d'attirer l'attention sur ce qui reste assez largement un angle mort de la sociologie du travail.

Les quatre articles présentés dans ce dossier apportent leur contribution à l'identification des traits saillants de cet objet. D'emblée les contours du travail politique apparaissent flous, car ils ne se superposent pas à une catégorie unifiée de travailleurs spécialisés. Ceux qui vivent de la politique occupent des positions, statuts et fonctions disparates, même s'ils entretiennent quelques liens avec des élus dans le cadre de leur activité. En ce sens le travail politique est distribué et délégué, voire dispersé, et se diffuse au-delà du cercle des élus, parmi les collaborateurs et assistants salariés, consultants et conseillers spécialisés, pairs et notables, fonctionnaires et partenaires divers, etc. Le travailleur politique est donc une figure collective et multiforme, dont les contours sont susceptibles de déplacements permanents. Le travail politique apparaît aussi comme intrinsèquement relationnel, mais avec une très grande variété dans les registres de l'échange. S'il est l'exercice d'un leadership, la mise en œuvre de celui-ci passe par des formes diverses de commandement, de délégation, de négociation, de subordination ou, de compromis. Au-delà, il s'agit d'une activité d'intermédiation entre une multiplicité d'acteurs et d'institutions, porteurs de visées plus ou moins orthogonales et défendant des intérêts plus ou moins divergents. Le travail politique est également exposé à l'incertitude électorale. Cet encastrement dans une compétition électorale récurrente a des effets directs sur les statuts des travailleurs politiques — qui sont toujours à échéances fixes scandées par des mandats — mais aussi sur les activités conduites dans la mesure où les stratégies incorporent, selon des modalités très diverses, le calendrier électoral. D'autres pistes pointent dans les articles proposés, notamment : la dispersion des activités, le débordement de tâches et la difficulté à maîtriser un travail fuyant ; la mobilisation de savoirs experts, le recours à des ressources relationnelles et une variété des compétences engagées dans les activités ; la dimension symbolique de l'action, la production de confiance et la pluralité des régimes d'efficacité, etc.

Les quatre contributions de ce dossier adoptent des angles particuliers et montrent, chacune à leur manière, tout l'intérêt de conduire des enquêtes de terrain précises et ciblées pour renseigner les facettes du travail politique et, espérons-le, avancer plus avant dans la conceptualisation d'un objet resté en marge de la sociologie du travail.

Patrick Le Lidec alimente un débat classique sur le rôle politique des députés : sont-ils des représentants de la Nation ou des délégués de leurs électeurs ? Pour traiter cette question, il a mené une enquête originale, centrée sur le travail effectué par les assistants parlementaires dans les permanences des députés implantées en circonscription. Il décrit le fonctionnement de ces équipes et rend compte des activités quotidiennes de ces collaborateurs, qui consistent à répondre aux sollicitations de la population de la circonscription, à recevoir des administrés, à réagir à leurs demandes ou, à intervenir auprès des administrations. Le volume des affaires traitées et la variété des problèmes adressés aux députés indiquent que ceux-ci sont perçus comme des hommes d'influence, capables d'intercéder pour rendre des services personnels et détenteurs de pouvoirs discrétionnaires. Le travail des assistants consiste alors à gérer les décalages entre les prérogatives des élus et les représentations que les demandeurs — aussi électeurs — en ont. Il s'agit d'écouter avec considération, de prodiguer des conseils, d'intervenir sans donner de faux espoirs, bref de se situer pour l'essentiel dans un registre symbolique. L'attention portée aux activités quotidiennes montre que le travail effectué ne s'épuise pas dans une fonction d'assistance sociale souvent pointée par les chercheurs, mais consiste à mettre en scène la bonne volonté du député, son dévouement, son attention, son sérieux. Le rapport entre le volume des ressources consacrées à ces activités et les caractéristiques des services produits apparaît tout à fait particulier, quasi disproportionné. Cette singularité répond à une forte spécificité des activités politiques :

elles sont étroitement connectées aux temporalités électorales, qui exposent les positions et parcours des travailleurs politiques (ici les députés et leurs assistants) à un risque et une insécurité indépassables. Ainsi, le caractère intrinsèquement instable des statuts structure le travail politique.

Sébastien Michon étudie également les assistants parlementaires, cette fois au Parlement européen. Sa perspective privilégie l'analyse des parcours d'accès à cette fonction et les carrières de sortie, sans négliger toutefois le travail de ces « auxiliaires de l'Europe politique ». Cette expérience joue un rôle déterminant dans les cheminements professionnels à travers plusieurs mécanismes : l'acquisition et l'approfondissement de la connaissance de dossiers européens, la familiarisation avec le fonctionnement quotidien et informel des institutions européennes, l'intégration dans de solides réseaux de recommandation, bref, une socialisation professionnelle spécialisée et renforcée. Les conditions d'emploi apparaissent marquées par une « précarité », qui n'est pas indépendante des calendriers électoraux, mais aussi par une grande flexibilité temporelle et une disponibilité importante, autant de traits qui dessinent une position subordonnée dans la division du travail politique. L'attention portée aux conditions de travail montre une forte hétérogénéité des activités, variant entre des tâches routinières, jugées inintéressantes mais aussi envahissantes (traitement du courrier notamment), et des fonctions de communication politique et de conseiller à la décision, apparentées à des formes de délégation de la part des élus. Le sens du travail politique, et plus précisément l'éclatement de ses significations, s'éclaire ici par son inscription dans une combinaison de caractéristiques plus larges : forte sélection à l'entrée, instabilité des positions statutaires, anticipation de carrières plus ou moins prestigieuses.

Cesare Mattina propose une toute autre analyse, centrée sur l'évolution de dispositifs d'implication des habitants dans trois villes françaises et, par conséquent, sur les rapports de pouvoir entre édiles municipaux et porte-parole ou représentants de la population. L'analyse débute avec l'émergence des premiers comités de quartiers il y a plus d'un siècle et s'achève avec la création des conseils de quartiers dans les années 2000 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de « démocratie de proximité ». Cette perspective historique met en évidence plusieurs facettes du travail politique, renseigné ici comme une activité d'intermédiation, entre une population (résidents, commerçants) et des acteurs distants (institutions, élus). Ainsi, les premiers comités de quartiers sont des groupes organisés qui socialisent des demandes de services, lesquelles sont relayées auprès des institutions par des élus, qui parviennent ainsi à distribuer des services selon le modèle de l'assistant social. Puis les comités de quartiers se stabilisent, de sorte que l'activité d'intermédiation est transférée des élus vers les présidents des associations locales, qui deviennent des « notables-médiateurs » faisant le relais entre la population et la mairie, dans un double mouvement, descendant et ascendant. Avec le dispositif des conseils de quartiers, les élus municipaux bénéficient de nouvelles marges de manœuvre — qu'ils utilisent de manière très différenciée — pour configurer ces assemblées de proximité et pour redessiner les notabilités locales. Produire des services municipaux ajustés aux attentes, entretenir un leadership local à travers l'enracinement d'intermédiaires délégués (responsables associatifs, conseillers municipaux en charge de tel ou tel quartier), stabiliser des espaces de débats feutrés, consensuels ou routinisés, sont autant d'enjeux de ces activités d'intermédiation, qui montrent ici encore le poids des échéances électorales dans le travail politique.

Enfin, l'article de Pauline Prat examine également le travail politique au niveau municipal, mais en privilégiant le prisme de la production de politiques publiques. L'analyse est conduite à petite échelle, puisqu'elle est centrée sur l'action d'un maire, appréhendée à travers la conduite de deux projets urbains (la rénovation d'un quartier d'habitat social et l'aménagement d'une zone portuaire proche du centre ville). Ces deux études de cas montrent comment cette action du maire est aussi un travail de médiation et d'intermédiation, et en soulignent deux aspects. Le maire

est un intermédiaire avec d'autres acteurs, réseaux, institutions, qu'il mobilise afin d'attirer des ressources externes et de les canaliser vers son action publique. Le maire est aussi un intermédiaire entre des acteurs dotés d'intérêts propres et parfois contradictoires et qu'il doit mobiliser, encadrer et intégrer dans la définition ou la mise en œuvre d'une politique publique. L'analyse proposée souligne combien l'action publique municipale articule des pratiques politiques qui empruntent, tour à tour, aux figures du maire entrepreneur et du maire notable. Plus loin, le travail politique apparaît hybride dans un autre sens : à la fois rationalisé et personnalisé. D'un côté, il s'appuie sur des procédures et des instruments — telles ici les chartes — capables d'institutionnaliser les relations entre acteurs et de stabiliser les participations au jeu et les règles du jeu. Et de l'autre, il est étroitement lié à des attributs personnels et individualisés de l'élus — comme le suggère dans le cas étudié les conditions de conquête de la mairie — tels que ses réseaux relationnels, sa stature nationale, ses appuis proprement politiques, autant de traits qui résultent de son parcours antérieur et de ses mandats et qui renvoient à la confiance que les autres acteurs peuvent lui accorder.

Finalement, ce dossier trace une pluralité de pistes pour explorer le continent des activités politiques et pour considérer celles-ci comme un travail ordinaire, pouvant être appréhendé en termes de division des tâches, d'organisation des activités, de déroulement des carrières, de contenu du travail, de conditions statutaires, de socialisation professionnelle, de rationalisation des procédures, de coordination entre acteurs, de différenciation interne, d'inégalités de condition, de transformation historique, etc. La mobilisation de tels cadres d'analyse pourrait permettre de mieux dégager, par comparaison explicite ou non avec d'autres activités professionnelles, les spécificités des activités politiques et préciser les périmètres de ces particularités. L'ampleur de la tâche est considérable, d'autant qu'à la diversité des angles d'approche s'ajoute la multiplicité des acteurs qui effectuent le travail politique, puisque, pour s'en tenir à ceux qui participent, à quelque échelon que ce soit, au gouvernement des affaires publiques, il faut ajouter aux élus, ayant au demeurant des fonctions très disparates, leurs entourages. Loin du bilan de travaux, ce dossier vise ainsi à enclencher des débats, à esquisser des perspectives, à inviter à de nouvelles enquêtes empiriques.

Références

- Anquetin, V., 2005. Du parti au cabinet du maire. La difficile conversion des ressources militantes dans le travail de collaborateur. In: Courty, G. (Ed.), *Le travail de collaboration avec les élus*. Michel Houdiard, Paris.
- Bachelet, F., 2006. Sociologie, formation et carrière des hauts fonctionnaires territoriaux. *Annuaire des collectivités territoriales*, pp. 99–113.
- Birnbaum, P., 1985. *Les élites socialistes au pouvoir*. PUF, Paris.
- Blot, D., 1982. Le cabinet du maire des villes de plus de trente mille habitants. In: Maugerie, A., Blot, D., Lerousseau, B., Germain, J. (Eds.), *Problèmes actuels de la fonction publique locale*. GRALE, Litec, Paris.
- Borraz, O., 1995. Politique, société et administration : les adjoints au maire de Besançon. *Sociologie du travail* 37 (2), 221–248.
- Borraz, O., 1998. *Gouverner une ville : Besançon (1959–1979)*. PUR, Rennes.
- Boussard, I., Coutrot, A., Rémond, R., 1982. *Quarante ans de cabinets ministériels*. Presses de sciences po, Paris.
- Briquet, J.L., 1997. *La tradition en mouvement. La clientèle politique en Corse*. Belin, Paris.
- Burlen, K., Thoenig, J.-C., 1998. Les secrétaires généraux des villes. *Politiques et management public* 16 (1), 141–172.
- Cadiou, S., 2005. Réussir en politique. Les voies de la reconnaissance pour les collaborateurs d'élus locaux. In: Courty, G. (Ed.), *Le travail de collaboration avec les élus*. Michel Houdiard, Paris.
- Ceraps/Curapp, 1999. *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*. PUF, Paris.
- Courty, G., 2005. *Le travail de collaboration avec les élus*. Michel Houdiard, Paris.
- Desage, F., 2005. Le « consensus » communautaire contre l'intégration intercommunale. Séquences et dynamiques d'institutionnalisation de la communauté urbaine de Lille (1964–2003). Thèse de doctorat en science politique, université de Lille 2.
- Dion, S., 1986. *La politisation des mairies*. Economica, Paris.

- Douillet, A.-C., Robert, C., 2007. Les élus dans la fabrique de l'action publique locale. *Sciences de la société* 71, 3–24.
- Dupuy, F., Thoenig, J.C., 1980. Réformer ou déformer ? Le cas des personnels communaux. Cujas, Paris.
- Fontaine, J., 1986. Être cadre de catégorie A dans la mairie d'une grande ville. *Politique et management public* 3.
- Fontaine, J., Le Bart, C., 1994. Le métier d' élu local. L'Harmattan, Paris.
- Garraud, P., 1989. Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains. L'Harmattan, Paris.
- Garrigou, A., 1992. Vivre de la politique. Les quinze mille, le mandat et le métier. *Politix* 20, 7–34.
- Gaudin, J.-P., 1999. Gouverner par contrat. Presses de Sciences Po, Paris.
- Gaxie, D., 1973. Les professionnels de la politique. PUF, Paris.
- Germain, J., 1982. Le personnel départemental. In: Maugerie, A., Blot, D., Lerousseau, B., Germain, J. (Eds.), *Problèmes actuels de la fonction publique locale*. Grate, Litec, Paris.
- Haegel, F., 1994. Un maire à Paris : mise en scène d'un nouveau rôle politique. Presses de Sciences Po, Paris.
- Hoffman-Martinot, V., 1989. Les services comme enjeu. In: Mabileau, A., Sorbets, C. (Eds.), *Gouverner les villes moyennes*. Pédone, Paris.
- Jeannot, G., 2004. Les métiers flous. Travail et action publique. Octarès, Toulouse.
- Jobert, B., Sellier, M., 1977. Les grandes villes : autonomie locale et innovation politique. *Revue française de science politique* 2.
- Lagroye, J., 1994. Être du métier. *Politix* 28, 5–15.
- Lagroye, J., Lehingue, P., Sawicki, F., 2005. Mobilisations électorales. Le cas des élections municipales de 2001. PUF, Paris.
- La Bart, C., 2003. Les maires. Sociologie d'un rôle. Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Lefebvre, R., 1997. Être maire à Roubaix. La prise de rôle d'un héritier. *Politix* 38, 63–87.
- Lefebvre, R., 1998. Le temps d'une campagne. Une approche ethnographique de la campagne socialiste dans la première circonscription du Nord. In: Dolez, B., Laurent, A., Wallon-Leducq, C.-M. (Eds.), *La revanche de la gauche, Les élections législatives de 1997 dans la région Nord-Pas-de-Calais*. Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Legavre, J.-B., 1994. L'horizon local de la communication politique. Retour sur la diffusion d'une expertise. *Politix* 7 (28), 76–99.
- Le Saout, R., 2000. Le pouvoir intercommunal. Sociologie des présidents des établissements intercommunaux. Presses de l'université d'Orléans, Orléans.
- Le Saout, R., Madoré, F., 2004. Les effets de l'intercommunalité. PUR, Rennes.
- Le Saout, R., Olive, M., 2007. L'intercommunalité et les directeurs des services municipaux. Entre distanciation et engagement. *Politiques et management public* 2, 45–64.
- Lorrain, D., 1989. Les mairies urbaines et leurs personnels. La documentation française, Paris.
- Lorrain, D., 1993. Après la décentralisation, l'action publique flexible. *Sociologie du travail* 35 (3), 285–307.
- Maillard de, J., 2004. Réformer l'action publique. LGDJ, Paris.
- Mattina, C., 2004. Mutations des ressources clientélares et construction des notabilités politiques à Marseille (1970–1990). *Politix* 67, 129–155.
- Mathiot, P., Sawicki, F., 1999. Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981–1993) : recrutement et reconversion. *Revue française de science politique* 49 (1–2).
- Montané, M.-A., 2001. Leadership politique et territoire. Des leaders en campagne. L'Harmattan, Paris.
- Nay, O., 2003. Le travail politique à l'assemblée. Note sur un champ de recherche trop longtemps déserté. *Sociologie du travail* 45 (4), 537–554.
- Nay, O., Smith, A., 2002. Le gouvernement du compromis. Courtiers et généralistes dans l'action publique. Economica, Paris.
- Nevers, J.-Y., 1983. Du clientélisme à la technocratie : cent ans de démocratie dans une grande ville, Toulouse. *Revue française de science politique* 33 (3), 428–454.
- Nevers, J.-Y., 1989. L'activité relationnelle des conseillers généraux. *Politix* 2 (7–8), 51–57.
- Nonjon, M., 2005. Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante. *Politix* 70, 89–112.
- Paoletti, M., 2003. Cahiers de campagne. Le bord de l'eau éditions, Bordeaux.
- Poireur, Y., Mazet, P. (Eds.), 1999. Le métier politique en représentations. L'Harmattan, Paris.
- Politix, 1994. Le métier d' élu. Jeux de rôles. *Politix* 28.
- Paoletti, M., 1987. Les maîtres de granit. Les notables de Lozère du XVIII^e siècle à nos jours. Olivier Orban, Paris.
- Pourcher, Y., 1991. Tournée électorale. *L'Homme* 31 (119), 61–79.
- Pourcher, Y., 2004. Votez pour moi. Les campagnes électorales de Jacques Blanc en Languedoc-Roussillon. Presses de science po, Paris.
- Rouban, L., 1997. Les cabinets ministériels 1984–1996. *La revue administrative* 50, 297–299.

- Rouban, L., 2004. Les cabinets ministériels du gouvernement Jospin 1997–2002. *La revue administrative* 57 (339), 230–248.
- Roubieu, O., 1994. Le modèle de « manager ». L'imposition d'une figure légitime parmi les hauts fonctionnaires des collectivités locales. *Politix* 28, 35–48.
- Roubieu, O., 1999. Des managers très politiques. Les secrétaires généraux des villes. In: Dubois, V., Dulong, D. (Eds.), *La question technocratique*. PUS, Strasbourg.
- Sadran, P., 1987. De l'allégeance à la mobilité : quelle politisation pour la fonction publique territoriale. *Pouvoirs* 40, 39–48.
- Sawicki, F., 1994. L'homme politique en campagne. L'élection municipale de Dunkerque en mars 1989. *Politix* 7 (28), 127–139.
- Savary, G., 1995. Cabinets territoriaux. La part d'ombre de l'administration territoriale. *Pouvoirs locaux* 27, 62–67.
- Savary, A., Sorbets, C., 2003. *Le leadership politique et le territoire*. PUR, Rennes.
- Soldano, C., 2000. *La modernisation des mairies. De la bureaucratie exécutante au gouvernement managérial*. Thèse de sociologie, université Toulouse II-Le Mirail.
- Vignon, S., 2005. Les secrétaires de mairie des communes rurales. La professionnalisation inachevée de collaborateurs politiques. In: Courty, G. (Ed.), *Le travail de collaboration avec les élus*. Michel Houdiard, Paris.
- Weber, M., 1919. *Le savant et le politique*. Réédition de 1959. Plon, Paris.